
Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation : 20 février 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 41

**Présents non votants :
0**

Représentés : 4

Votants : 45

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Viviane DOLIZY, Hervé FABRE, David GABRIEL, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Vincent LOMBART, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Pierre-Louis MOLITOR, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Michel NOTTRE, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : Philippe BRISSE représenté par Brigitte WEISSE, Marie-Cécile GEORGE représentée par Martine AUBRY, Chantal JEANSON LAMBERT représentée par Josiane BIGUINET, Françoise KLEIN représentée par Anne RAMAND

Excusés : Jean-Pol BUVIGNIER, Sabrina DEJEAN, Pascal FARCAGE, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Caroline MARCHAND, Marc NICOLAS, Nathalie PHILIPPOT, Régis SOLTISIAK, Christian WEISS

Absents : Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Denis BOULANGER, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULOY, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Clarisse JACQUET, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Yannick PEZET, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Francis WITZ, Angélique THILL

Secrétaire de séance : Josiane BIGUINET

DE_2024_010 - Objet : Autorisation de signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux de la mairie avec la commune de Pierrefitte-sur-Aire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,
Vu la délibération DE_2019_129 du 10 décembre 2019 adoptant le plan d'actions de l'étude de santé dans le cadre de la stratégie de territoire,
Considérant le point 4 du plan d'action qui vise à soutenir les projets immobiliers des deux maisons de santé pluriprofessionnelles.

Dans le cadre des travaux d'extension et réhabilitation de la maison de santé de Pierrefitte sur Aire, il y a lieu de procéder au déménagement des professionnels de santé durant toute la période des travaux.

La Commune de Pierrefitte sur Aire met à la disposition de la Communauté de communes plusieurs espaces au sein de la mairie, nécessaires à l'exercice des professionnels de santé durant les travaux à la maison de santé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition des biens avec la commune de Pierrefitte sur Aire et toutes pièces afférentes à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY